

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00535

Numéro SIREN : 819 904 590

Nom ou dénomination : 4J VISION

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2019 sous le numéro de dépôt 11199

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/11199

Déposant :

Nom/dénomination : 4J VISION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 819 904 590

N° gestion : 2016 B 00535

Société 4J VISION (SARL)

HOLDING
BESSOLLES

63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE

BILAN AU : 31/03/2019

N° SIRET : 81990459000018

Code NAF : 7010Z

Certifié Conforme 

SOMMAIRE

	Pages
- Annexe	6 à 8



Désignation de l'entreprise		Société 4J VISION		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		BESSOLLES		63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE		
Numéro SIRET *		8 1 9 9 0 4 5 9 0 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	2 196	016	1 027	
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	572 600	042	572 600	
Total I (5)		044	574 796	048	1 027	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	145 285	074	145 285
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	145 285	098	145 285	
	Total général (I+II)	110	720 081	112	1 027	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120	570 000		570 000	
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126	57 000			
Réserves réglementées *		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	85 027	
Report à nouveau		134			2 136	
Résultat de l'exercice		136	411		144 163	
Provisions réglementées		140				
Total I		142	712 437		712 027	
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156	57			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés *		166				
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	6 560	172	8 341	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	6 617		8 341	
Total général (I + II + III)		180	719 054		720 367	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 845	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société 4J VISTON		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 1 9		13 1 0 3 2 0 1 8				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
		services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
	Production immobilisée *				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
	Autres produits				230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	1 819		1 985			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	47	244	47		55			
	Rémunérations du personnel *					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
	Dotations aux amortissements *					254	439		439			
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
	Total des charges d'exploitation (II)						264	2 305		2 479		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 305		2 479			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280	2 845		148 640			
	Produits exceptionnels					290						
	Charges financières					294	130		1 440			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *					306			558			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	411		144 163		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	411	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clés d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 bis octies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies octies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 bis octies)	990	
Divers* ZFA (44 quater octies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 bis octies)	992	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		354		377		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : *							360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370		372		377		

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 4J VISIONNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 196	412		414		416	2 196	2 196
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	572 600	482		484		486	572 600	572 600
TOTAL		490	574 796	492		494		496	574 796	574 796

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	588	502	439	504		506	1 027
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	588	572	439	574		576	1 027

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 4J VISIONNéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	377
Total des déficits restant à reporter	870	377

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Signature

Désignation de l'entreprise : Société 4J VISION		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2018		et clos le : 31/03/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.



Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 719 054.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 410.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**implid**

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	2 196		
Autres participations	572 600		
TOTAL	572 600		
TOTAL GENERAL	574 796		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			2 196	2 196
Autres participations			572 600	572 600
TOTAL			572 600	572 600
TOTAL GENERAL			574 796	574 796

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	588	439		1 027
TOTAL GENERAL	588	439		1 027

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	439				
TOTAL GENERAL	439				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	145 285	145 285	
TOTAL	145 285	145 285	

implid

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57	57		
Groupe et associés	6 560	6 560		
TOTAL	6 617	6 617		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	6 560			

implid

implid

Siège Social : Z.J. 12 route de Coubon
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tel, 04 71 05 38 70

SA au capital de 8 538 750€
RCS Le Puy en Velay
SIREN : 587 350 273 - APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
d'Auvergne et Rhône-Alpes.

implid.com



Caluque

4J VISION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL de 570 000 €
Siège social : Bessoles
63790 ST VICTOR LA RIVIERE
819 904 590 RCS CLERMONT FERRAND

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à **410,55 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	410,55 €
Prélèvement sur le compte « autres réserves »	56 589,45 €
Solde	<u>57 000,00 €</u>
A titre de dividendes aux associés	57 000,00 €
Soit 10 € par part	

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 57 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

La mise en paiement des dividendes sera fixée à ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

La Gérance

Monsieur Patrick JALLET

